

LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Assemblée générale mixte du 18 avril 2019 – Résolution n°26

ERNST & YOUNG Audit

MEMBRE DU RESEAU ERNST & YOUNG GLOBAL LIMITED
COMMISSAIRE AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES
TOUR FIRST – TSA 14444 - 92037 PARIS-LA DEFENSE CEDEX
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A CAPITAL VARIABLE
344 366 315 R.C.S. NANTERRE

MAZARS

COMMISSAIRE AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES
TOUR EXALTIS- 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A
DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton

Société européenne

Siège social : 22 avenue Montaigne - 75 008 Paris

RCS : Paris 775 670 417

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Assemblée générale mixte du 18 avril 2019 – Résolution n°26

ERNST & YOUNG Audit

MAZARS

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

A l'Assemblée générale de la société LVMH Moët Hennessy – Louis Vuitton,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux de votre Société ou des entités qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, à attribuer, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions. Le nombre total des options consenties en application de la présente autorisation ne pourra donner droit à acheter ou à souscrire un nombre d'actions représentant plus de 1 % du capital social de votre Société à la date de la présente Assemblée, étant précisé que le montant de l'augmentation de capital résultant de l'exercice des options s'imputera sur le plafond global des augmentations de capital de cinquante millions d'euros défini dans la vingt-huitième résolution.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

**LVMH Moët Hennessy
– Louis Vuitton**

*Rapport des
Commissaires aux
comptes sur l'autorisation
d'attribution d'options de
souscription ou d'achat
d'actions*

*Assemblée générale mixte
du 18 avril 2019*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Fait à Paris-La-Défense et Courbevoie, le 22 mars 2019

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

MAZARS

Jeanne Boillet

Patrick Vincent-Genod

Loïc Wallaert

Simon Beillevaire